

Relevé de décisions  
du Conseil d'Administration de l'Université Le Havre Normandie  
réuni le 26/09/2024

Le quorum étant atteint,

Election des personnalités extérieures à l'Université

Délibération n° 2663/2024/ELEC

Le Conseil d'Administration de l'Université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 26/09/2024 délibère sur :

Article 1 :

Le Conseil d'Administration est amené à délibérer sur l'élection des personnalités extérieures pour les sièges suivants :

- une personne représentant les organisations représentatives des salariés ;
- une personne représentant une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- une personne représentant un établissement d'enseignement secondaire ;
- une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.

Dont une personnalité, au moins, doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université.

Article 2 :

Le résultat des élections est le suivant :

- au titre de représentant des organisations représentatives des salariés:

**Madame Marie LEVARAY, CFDT, est élue à l'unanimité.**

- au titre de représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés :
  - 0 vote pour Madame Stéphanie HAUGUEL,
  - 18 votes pour Monsieur Julien PREVEL
  - 7 votes pour Monsieur François-Xavier GARCIA
  - 4 votes blancs

**Monsieur PREVEL, Directeur général adjoint de la SOGET est donc élu.**

- au titre de représentant un établissement d'enseignement secondaire :
  - 0 vote pour Madame Florence PERIDONT
  - 25 votes pour Monsieur Yoann BARREY
  - 4 votes blancs

Monsieur Yoann BARREY, proviseur du lycée Jean PREVOST, est donc élu.

- au titre de la personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise:
  - 0 vote pour Madame Elise HAUTERS
  - 25 votes pour Monsieur Nicolas BARON
  - 4 votes blancs

Monsieur Nicolas BARON, Président du Conseil d'Administration de MEUBLICIS SA, et ancien diplômé de l'Université est donc élu.

Article 3 :

L'élection a bien permis de garantir la parité au sein des personnalités extérieures à l'Université, conformément à l'article L.712-3 du code de l'éducation.

Le mandat des personnalités élues au présent conseil commencera à la date de convocation du premier Conseil d'Administration convoqué pour l'élection du Président soit le 3 octobre 2024, pour une durée de 4 ans.

Modalité d'organisation du CA du 3.10.2024 pour l'élection du Président
---

Délibération n° 2664/2024/ELEC

Le Conseil d'Administration de l'Université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 26/09/2024 délibère sur :

Article 1 :

Le conseil d'administration doit délibérer d'une part, sur la nécessité, pour un candidat à l'élection de Président de l'Université, d'être en présentiel pour pouvoir présenter sa candidature devant le Conseil d'Administration, et d'autre part, sur les modalités de déroulement de l'élection lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2024.

Article 2 :

Le conseil d'administration décide que les candidats doivent obligatoirement être présents lors du CA du 3 octobre 2024, pour pouvoir défendre leur candidature.

Article 3 :

Le conseil d'administration approuve le déroulement de l'élection de la façon suivante :

- Présentation des candidats par ordre alphabétique ;
- Chaque candidat disposera de 10 minutes pour présenter son projet. Cette présentation pourra être accompagnée d'une présentation type PowerPoint, à condition que la présentation soit transmise au plus tard la veille du Conseil d'Administration, à la DIRAC pour préparer la séance ;
- Les administrateurs pourront échanger avec les candidats sur leurs programmes dans le cadre fixé par le Président de séance ;

- vote à bulletin secret, par ordre alphabétique des administrateurs.

*Adoption à l'unanimité.*

Le Président de l'Université Le Havre Normandie



Pedro LAGES DOS SANTOS